

Délibération n°2015-037

OBJET : Instances communautaires - Décisions prises par le Président et le Bureau communautaire en vertu d'une délégation de pouvoirs

Le Président communique au Conseil communautaire les décisions du Président et du Bureau prises en application de la délégation accordée sur la base de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Concernant le Président :

- *Décision n°016/2015 du 02 mars 2015*, relative à la passation d'un contrat avec Pascale PUJOL, auteure, dont l'objet est la prestation d'une rencontre lecture intitulée « Carte blanche à Pascale PUJOL », le samedi 7 mars 2015, de 18h à 20h, à la Médiathèque Jean-Pierre Vernant, à Chelles. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 153 € nets de taxes.

- *Décision n°017/2015 du 02 mars 2015*, relative à la passation d'un contrat avec l'association LES COULEURS DU SON, dont l'objet est la prestation d'un concert de Naïssam Jalal & Rhythms of Resistance, le vendredi 13 mars 2015, à 20h30, à la médiathèque Jean-Pierre Vernant, à Chelles. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 2.500 € nets de taxes.

- *Décision n°018/2015 du 02 mars 2015*, relative à la passation d'un contrat avec l'association LA VOIE DES LIVRES, dont l'objet est la prestation par Marc Roger d'une lecture à voix haute intitulée « Maïakovski, le vendredi 20 mars 2015, à 20h30, à la bibliothèque Jean Sterlin, à Vaires-sur-Marne. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 780 € nets de taxes.

- *Décision n°019/2015 du 02 mars 2015*, relative à la passation d'un marché à procédure adaptée (MAPA) avec la société AICAC, sise 5 rue Albert Einstein, à Champs-sur-Marne (77), dont l'objet est la prestation de médecine professionnelle et préventive pour le personnel de la Communauté d'agglomération Marne et Chanteraine. Le marché prend effet à compter de la date de réception du courrier de notification par le titulaire jusqu'au 31 décembre 2015 et sera reconductible expressément trois fois maximum à chaque 1^{er} janvier par période de 12 mois. Le marché est conclu à prix global et forfaitaire pour un montant total de 25.523,52 € HT.

- *Décision n°020/2015 du 02 mars 2015*, relative à la passation d'un contrat avec Christophe LAMBERT, auteur, dont l'objet est la prestation de deux séances de rencontre lecture, dans le cadre du projet « Romans en batailles », les jeudis 26 mars et 9 avril 2015, de 10h30 à 12h30 et de 14h à 16h, auprès de 4 classes de 3^{ème} du collège Gasnier Guy à Chelles. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 767 € nets de taxes.

- *Décision n°021/2015 du 02 mars 2015*, relative à la passation d'un contrat avec la société GESTION SÉCURITÉ INCENDIE, dont l'objet est la vérification et l'inspection technique annuelle des installations de désenfumage et des extincteurs situés dans les bâtiments de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine. Le contrat prend effet à compter de sa signature pour une période de un an, renouvelable trois fois par reconduction expresse. Le montant de la prestation, pièces détachées de maintenance incluses, est fixé à la somme forfaitaire de 2.533 € HT, révisable annuellement. En cas de nécessité d'effectuer des travaux de changement de matériel hors pièces détachées de maintenance, un devis sera établi suivant les prix du BPU annexé au contrat.

- *Décision n°022/2015 du 02 mars 2015*, relative à la passation d'un marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence avec la société GFI CHRONO TIME (distributeur exclusif), sise 121 rue des Guillées, à Chauray (79), dont l'objet est la maintenance, l'assistance et les prestations annexes du progiciel de gestion du temps « GESTOR.NET » utilisé par la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine. Le marché prend effet à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 décembre 2015, reconductible tacitement au 1^{er} janvier par période de 12 mois jusqu'au 31 décembre 2018. Il s'agit d'un marché à bons de commande d'un montant minimum de 10.000 € HT et d'un montant maximum de 50.000 € HT pour toute la durée du marché (reconductions comprises). Les prestations seront réglées par application des prix du bordereau de prix unitaires et s'appliqueront aux prestations réellement réalisées.

- *Décision n°027/2015 du 10 mars 2015*, relative à la passation d'un contrat avec la compagnie ESCARGOT MA NON TROPPO, dont l'objet est la prestation d'une lecture-concert autour de l'œuvre de Jean Echenoz, par la lectrice publique Frédérique Bruyas, le samedi 28 mars 2015, à 17h, à la médiathèque Jean-Pierre Vernant, à Chelles. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 700 € nets de taxes.

- *Décision n°028/2015 du 12 mars 2015*, relative à la passation d'un contrat avec France QUATROMME, dont l'objet est la prestation de 4 ateliers de fabrication et d'animation d'un tapis narratif auprès des éducatrices des crèches, d'assistantes maternelles et de deux agents du réseau des médiathèques de Marne et Chantereine, les vendredis 9 janvier, 6 février, 6 mars et 17 avril 2015, de 9h à 12h, à la médiathèque Jean-Pierre Vernant, à Chelles. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 1.056 € nets de taxes.

- *Décision n°029/2015 du 10 mars 2015*, relative à la passation d'un contrat avec l'association ARPLE, dont l'objet est la prestation d'actions de sensibilisation à la littérature jeunesse à l'attention des animateurs des temps péri-scolaires des villes de Chelles, Brou sur Chantereine, Courtry et Vaires-sur-Marne, à la médiathèque Jean-Pierre Vernant, à Chelles, le mardi 31 mars 2015 : « l'enfant et la lecture, introduction et sensibilisation », les vendredis 03 et 17 avril 2015 : « découverte de l'album jeunesse », le vendredi 15 mai 2015 : « les autres genres, BD, romans (premières lectures), contes, théâtre et poésie », le vendredi 29 mai et le mardi 09 juin 2015 « lire à voix haute », et le vendredi 05 et le mardi 23 juin 2015 : « mener des projets autour du livre ». Le montant total de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 4.880 € nets de taxes.

- *Décision n°030/2015 du 10 mars 2015*, relative à la passation d'un contrat avec la société EURODIEX, dont l'objet est l'établissement du diagnostic amiante avant la vente des terrains 2/4 avenue François Mitterrand, à Chelles. La prestation prend effet à compter de la date de réception du courrier de notification par le titulaire. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 900 € HT pour toute la durée de la prestation, comprenant la visite sur site et la remise du rapport d'expertise, auquel il sera ajouté un montant de 50 € HT par prélèvement effectué si nécessaire sur des matériaux susceptibles de contenir des fibres d'amiante.

- *Décision n°031/2015 du 10 mars 2015* relative à la passation d'un contrat avec la société ELIS VALLÉE DE LA MARNE, dont l'objet est la location d'une machine à café Espresso Service Presto destinée à la Direction générale adjointe du Développement territorial installée au 2^{ème} étage des locaux des Services techniques de la Communauté d'agglomération. La durée du contrat est de 1 an, à compter du 12 mars 2015. Le coût de la location mensuelle de cette machine à café est fixé à 45 € HT, incluant une franchise de consommables de deux kits grand arôme. Au-delà de cette franchise mensuelle, le coût d'un kit grand arôme supplémentaire est fixé à 30 € HT.

- *Décision n°032/2015 du 10 mars 2015* relative à la passation d'un contrat avec la société ESRI France, dont l'objet est l'utilisation de la licence du produit concédé par ESRI France à la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine, à savoir, le localisateur d'adresse BD Adresse® for ArcGIS « Locator » ((logiciel permettant la restitution de coordonnées cartographiques qui sont propriété exclusive de l'IGN-France). Le contrat prend effet à compter du 14 janvier 2015 pour une période d'un an. Le droit d'utilisation de la licence par la Communauté d'agglomération est octroyé à titre gratuit par ESRI France pour toute la durée du contrat.

- *Décision n°033/2015 du 10 mars 2015* relative à la passation d'un avenant n°1 au lot n°2 (gardiennage du parking des commerçants du marché de Chelles) du marché CA 14-14 « Sécurité des biens et des personnes » avec la société REACTIV SECURITE, dont l'objet est la prolongation du délai d'exécution jusqu'au 31 décembre 2015. Cet avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

- *Décision n°034/2015 du 23 mars 2015*, relative à la passation d'un contrat avec Sophie VAN DER LINDEN, dont l'objet est l'animation d'une conférence de découverte du travail de l'auteur Antoine Guilloppé, par Sophie Van der Linden, spécialiste de la littérature jeunesse, le jeudi 16 avril 2015, de 9h30 à 17h, à la médiathèque Jean-Pierre Vernant, à Chelles. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 550 € nets de taxes.

- *Décision n°035/2015 du 23 mars 2015*, relative à la passation d'un contrat avec l'association TANGO PROD, dont l'objet est la prestation de deux représentations du spectacle intitulé « La fourmi ayant chanté tout l'été », interprété par la comédienne Delphine Brual et le musicien Olivier Lagodzki, le samedi 4 avril 2015, à 10h et à 11h, à la médiathèque Le Kiosque, à Brou sur Chantereine. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 1.105 € TTC.

Concernant le Bureau communautaire :

Néant.

Conseil communautaire du 08 avril 2015

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

PREND ACTE de ces décisions.

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS SIGNE AU REGISTRE
POUR EXTRAIT CONFORME



Nombre de membres dont le Conseil
Communautaire doit être composé : 43

Conseillers en exercice : 43

Conseillers présents : 26

Conseillers représentés : 9

Le Président,



Jean-Pierre NOYELLES

Reçue en Sous-Préfecture de Torcy le
Affichée le
Chelles, le

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
G. Mamaty

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le
Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois